
MARRAKECH – GAC : discussion sur les codes de pays à deux caractères

Lundi 24 juin 2019 – 11h30 à 12h30 WET

ICANN65 | Marrakech, Maroc

THIAGO JARDIM : ... vous allez voir qu'il y a deux problèmes séparés.

D'un côté, les membres du GAC ont exprimé leurs préoccupations par rapport au changement du processus pour la libération des extensions géographiques, cela d'un côté. Et d'un autre côté, certains membres du GAC ont exprimé leurs préoccupations par rapport à l'utilisation de leur nom de pays dans les extensions géographiques.

Pendant la dernière réunion du GAC à Kobe, le GAC a adopté un avis de consensus par rapport à cette thématique. Le GAC a conseillé le Conseil d'Administration de l'ICANN de fournir une explication écrite par rapport au fait de savoir si le retrait du processus d'autorisation était cohérent avec l'avis du GAC et cela, pour répondre au premier groupe de préoccupations.

L'avis du GAC de Kobe a réitéré aussi le besoin pour le Conseil d'Administration de travailler avec les membres du GAC pour répondre aux problèmes issus de l'utilisation de leur nom de pays dans les extensions géographiques. Le GAC a demandé au

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

Conseil d'Administration d'expliquer par écrit si le changement du processus d'autorisation était cohérent avec l'avis du GAC.

Cette séance va porter notamment sur cette question, à savoir voir si l'explication qui a été fournie par le Conseil d'Administration est factuelle et si nous pouvons dans cette séance parler de nos expériences par rapport à l'outil de recherche que le Conseil d'Administration avait mis en place pour répondre à notre deuxième groupe d'inquiétudes. On va d'abord parler de la réponse du Conseil d'Administration et ensuite, si on le temps, on parlera de l'outil qui a été mis en place par le Conseil d'Administration. Cet avis a été adopté à Barcelone. À Kobe, nous avons trouvé que nous devons encore évaluer l'explication fournie par le Conseil.

Le Conseil nous a fourni un grand nombre de documents qui étayaient la décision de changer le processus. L'explication fournie par le Conseil a été évaluée et nous devons décider si elle est pertinente ou pas.

Y a-t-il des questions à ce stade avant que l'on attaque le vif du sujet ? Kavouss s'il vous plaît.

IRAN :

Merci beaucoup Thiago du travail que vous avez fait.

Si je ne m’abuse, à Kobe, nous avons reçu toute une série de documents de la part du Conseil d'Administration, une lettre signée par le PDG de l’ICANN. Et nous en sommes reconnaissants. Ils ont fourni tous ces éléments. Mais dans la dernière partie, il y a des conclusions. Si vous allez à la page de conclusion, la conclusion dit : « Désolé, les choses sont comme ça et on doit les accepter comme elles sont. » Voilà la réponse en bref que nous avons reçue.

Si vous lisez ce texte-là, étant donné le contexte qui nous est fourni, c’est un fait accompli. Et pour le dire tout simplement, vous avez raté le train. Alors nous avons promis qu’au plus tard au Canada, à Montréal si je ne m’abuse, nous allons avoir une réponse à leur lettre. Si vous voulez une réponse lors de cette réunion, c’est très bien mais au moins, il faut que l’on trouve une réponse à leur donner pour la prochaine réunion. La réponse est que ce n’est pas ce à quoi nous nous attendions.

Alors pour couper court avec les discussions, je sais qu’au sein du GAC, il y a deux visions : une vision qui n’a pas de préoccupations par rapport à la libération de ces extensions géographiques au second niveau, et un autre groupe qui a exprimé ses préoccupations par rapport à cette thématique. Ce que je dis, c’est qu’il faut essayer de répondre aux préoccupations des pays qui ont exprimé leurs inquiétudes. Et par rapport à ce sujet, la réponse qui nous a été fournie par le

Conseil n'a pas été satisfaisante, ne répond pas à ces inquiétudes.

THIAGO JARDIM :

Je pense que pendant cette réunion, nous aurons l'occasion de fournir une réponse au Conseil d'Administration. Je ne pense pas qu'il soit nécessaire d'attendre jusqu'à la réunion de Montréal pour le faire. Et je suis d'accord avec vous, le Conseil nous a fourni sa réponse et c'est à nous maintenant de réagir.

Je vais maintenant passer brièvement en revue la réponse du Conseil et voir comment nous allons pouvoir y répondre dans le communiqué.

Les documents qui nous ont été fournis devraient aider le Conseil d'Administration à nous expliquer comment ce changement est cohérent avec l'avis du GAC ou à quel point ce changement de l'autorisation est cohérent avec l'avis du GAC.

Le document dit que le contrat de registre, c'est-à-dire le contrat de l'ICANN avec les opérateurs de registre, prévoit deux méthodes pour la libération d'extensions géographiques ou de noms de pays. Deux méthodes. Une première méthode, c'est un processus par rapport auquel les gouvernements sont notifiés lorsqu'il y a une demande de libération d'un nom de pays. Par exemple, supposons que l'opérateur de .army veut utiliser .br, ce

serait br.army et à ce moment-là, le gouvernement du Brésil serait notifié. Deuxième méthode, l'opérateur de registre s'engage à mettre en œuvre des mesures pour éviter toute confusion avec les noms de pays.

Voilà les deux méthodes qui sont prévues dans les contrats de registre et en vertu desquelles les opérateurs de registre peuvent autoriser l'utilisation de ces noms de pays. J'écoute ma propre voix. Or, le problème pour nous, ce n'est pas de savoir si le contrat de registre autorise la libération de ces noms de pays d'une manière ou d'une autre, mais de savoir si l'utilisation de ces noms de pays a été mise en œuvre de manière cohérente avec l'avis du GAC. C'est ce que nous demandons. Même si le Conseil nous dit qu'il y a deux méthodes pour la libération de ce type de noms de pays, l'une de ces deux méthodes permet à l'ICANN de donner une autorisation générale pour l'utilisation de ces noms de pays. La question qui reste, c'est de savoir si ce changement de méthode selon laquelle il pourrait ne pas y avoir une consultation avec le gouvernement est cohérent avec l'avis du GAC.

Et qu'est-ce que le GAC a conseillé au Conseil d'Administration ? Vous aurez vu que nous avons fourni une analyse de l'histoire des avis du GAC. Il y a un lien dans le document qui vous a été distribué ; j'invite les personnes intéressées à s'y pencher. Mais le GAC a conseillé au Conseil d'Administration qu'il devrait y

avoir un processus de libération de ce type de noms de pays où il y ait une consultation auprès des pays concernés. Dans une partie de notre avis de Los Angeles, nous exprimons notre point de vue par rapport à l'utilisation des codes des pays. Et le GAC, dans le communiqué de Los Angeles, disait qu'il y avait une position très claire par rapport à l'utilisation des codes des pays, dans quel sens ces codes des pays devaient ou non être utilisés. Et ce que le GAC a expliqué, c'est que – et ici, je vais citer l'avis du GAC de Los Angeles – c'est que : « les gouvernements doivent être notifiés par rapport à l'utilisation de ces codes des pays au fur et à mesure que les demandes sont faites. Et ici, je vais citer la résolution du GAC : « mettre en place un processus efficace pour la libération de codes des pays qui tienne en compte l'avis du GAC du communiqué de Los Angeles. »

À l'époque, l'ICANN a décidé d'accepter le processus qui figure dans l'avis du GAC. Mais ensuite, l'ICANN a décidé de changer ce processus, un processus qui avait déjà été pris en compte dans quatre avis du GAC. Nous avons toujours demandé à ce qu'il y ait un processus pour la libération des codes des pays. Et donc il y a quatre avis qui se complètent où l'on demande au Conseil d'Administration d'avoir ces notifications aux pays et en précisant quel était le type de processus que nous demandions s'il y avait des doutes par rapport à ce que le GAC demandait. À Singapour par exemple, le GAC a expliqué que le processus de

libération devrait notifier les gouvernements concernés; à Dublin, nous avons également précisé que le processus devrait tenir compte des objections éventuelles des pays concernés. Et je crois que c'était à Singapour, on a bien tiré la sonnette d'alerte par rapport au fait que le Conseil d'Administration n'était pas en train de suivre l'avis du GAC.

Notre position à l'époque, Thomas Schneider l'avait résumée de la manière suivante : « L'avis du GAC dit que les codes des pays à deux lettres pourraient être libérés si les différents pays l'approuvent. » L'avis a été accepté et les membres du GAC ont fait confiance à ce processus qui devrait suivre l'avis du GAC.

Ensuite, le Conseil a décidé de changer ce processus. Et le GAC, dans un appel de clarification par rapport à l'avis, a rappelé au Conseil d'Administration que les gouvernements concernés devraient être consultés avant toute libération de ce type de codes des pays. L'avis disait qu'il y a un prérequis selon lequel il faut trouver une solution raisonnable avec les gouvernements. C'est ce que l'on avait dit et répété pour ce processus.

Ici, nous analysons aussi que les documents fournis par l'ICANN nous donnent les explications suffisantes pour le changement qui a été mis en place. Le Conseil d'Administration n'a pas expliqué pourquoi ce processus d'autorisation a été modifié. Il insiste sur le fait que le contrat de registre permet ces deux

méthodes de libération de noms de codes des pays et que l'une de ces méthodes ne demande pas d'approbation ou notification aux pays concernés.

Il est intéressant de lire l'histoire fournie par le Conseil d'Administration ainsi que le développement de ce processus. Ce que je veux, c'est que le GAC comprenne que le processus a changé. Même si la question n'est pas de savoir ce qu'il peut faire ou pas faire ou ce qu'il a fait sur la base des différents processus d'élaboration de politiques, la question est très simple, la question est de savoir si ce qu'a fait le Conseil d'Administration est cohérent ou pas avec l'avis du GAC.

Je sais que je me répète – et je vais bientôt finir. J'espère que nous allons pouvoir passer à d'autres sujets une fois que nous aurons fourni notre réaction finale au Conseil.

L'ICANN conseille au Conseil d'Administration de garder le processus de notification aux pays concernés. Si le Conseil décidait de suivre une autre procédure, disons parce que le contrat de registre permet de le faire ou parce qu'une autre politique sera développée, le Conseil d'Administration aurait dû rejeter l'avis du GAC, ce qui n'a pas été le cas. Je propose que pour éviter tout malentendu, nous devons être clairs par rapport à quels étaient les points de vue du GAC par rapport à cette question et dire au Conseil d'Administration que nous les

remercions des explications qui nous ont été fournies mais que cela reflète des malentendus par rapport à ce que nous avons demandé. Et nous allons peut-être trouver une réponse définitive à adresser au Conseil d'Administration.

Avant de passer la parole à ceux qui souhaiteraient intervenir, je vais demander au personnel de l'ICANN de montrer sur l'écran le texte que je suggère pour incorporer au communiqué par rapport à cette question. C'est une proposition qui est faite par le Brésil pour inclure dans le communiqué où nous allons dire au Conseil d'Administration que le GAC considère que l'avis du GAC n'a pas été mis en œuvre ou appliqué de la manière escomptée, qu'il faut qu'ils en soient conscients et qu'il faudrait éviter que cela se reproduise dans l'avenir.

Pendant que le personnel du GAC affiche le texte que je viens de vous lire, j'ouvre le micro pour ceux qui souhaitent prendre la parole. Je vais maintenant lire ce qui figure sur l'écran. C'est un suivi d'autres avis du GAC. Comme vous le savez, il y a eu plusieurs avis du GAC et ce serait approprié que ce soit un suivi par rapport à des avis qui ont déjà fournis. « Le GAC reste préoccupé que l'avis du GAC sur la procédure pour la libération de codes des pays au second niveau sous les nouveaux gTLD n'ait pas été pris en considération comme prévu et conseille que des mesures importantes soient prises pour s'assurer que cela ne se reproduise pas dans l'avenir. »

Le Portugal.

PORTUGAL :

Merci beaucoup. Ana Neves. Je vais parler en portugais.

Très bien. Je vais être très brève. Je crois que le Brésil a exprimé très clairement sa position, à savoir que les gouvernements ne sont pas les propriétaires mais personne n'est pas propriétaire de .pt par exemple ; .pt représente le Portugal conformément aux normes de l'ISO.

Je pense que nous pouvons tous... Il y a des règles qu'il faut respecter, il y a des politiques qui doivent être suivies, nous avons des principes. Et ce que nous faisons ici, nous allons dire que cela ne devrait pas se reproduire à l'avenir ; la même que pour .amazon. Cela va se reproduire. Les gouvernements sont ici pour aider la société civile, pour aider les citoyens, le secteur privé. Les gouvernements doivent permettre ou favoriser un environnement égalitaire et favorable à toutes les parties prenantes.

Donc je suis vraiment désolée de devoir dire à chaque fois « Cela ne devrait pas se reproduire dans l'avenir. » Nous ne voulons pas que cela se reproduise dans les nouveaux gTLD parce que cette phrase, elle est triste par rapport au travail qui a été fait par les gouvernements jusqu'à présent.

THIAGO JARDIM :

Nous sommes tout à fait d'accord sur le fait que c'est triste d'en arriver là dans cette situation après tout ce qui a été fait par les gouvernements. Ce sont des leçons que nous devons tirer. Nous espérons que les prochaines mesures que nous allons prendre, à savoir notre implication dans les différentes politiques concernant les nouvelles séries, nous permettront de mieux évaluer la pertinence du modèle de gouvernance de l'ICANN.

On pourrait à ce moment-là trouver un terrain d'entente. Et nous allons pouvoir apporter la même réponse que nous avons déjà apportée. La proposition de texte que je vous affiche sur l'écran montre que le GAC est toujours préoccupé par rapport à cette situation parce que notre avis n'a pas été respecté. Et nous devons regarder vers le futur, nous tourner vers l'avenir et nous focaliser, nous concentrer sur des questions qui ont trait au travail des gouvernements. Nous allons donc continuer à utiliser l'outil qui a été mis en place par l'ICANN. Et donc ce texte, nous allons essayer de l'utiliser pour trouver d'autres moyens de continuer à travailler. Il ne faut pas oublier ce qui s'est passé dans le passé.

L'Iran s'il vous plaît.

IRAN : Désolé, je ne peux pas parler portugais. Autrement, j’aurais bien voulu vous répondre en portugais, mais ce n’est pas le cas. Je parle français, perse, anglais, bref

Monsieur le Président, nous devons être très prudents par rapport aux mots que nous utilisons. Si nous disons que cela ne doit pas se reproduire dans l’avenir, c’est trop vaste. Qu’est-ce qui ne doit pas se reproduire dans l’avenir ? C’est la libération des codes à deux caractères pour être utilisés au second niveau. C’est cela qui ne devrait pas être utilisé à l’avenir, l’utilisation de ces noms de pays, des pays qui ont manifesté leurs inquiétudes.

Si nous disons qu’ils ne doivent être utilisés dans l’avenir, cela peut impliquer qu’il s’agit de l’utilisation de la nouvelle série de nouveaux gTLD. Et nous ne pouvons pas encore tirer ce type de conclusion car nous savons qu’il y a un travail en cours dans les groupes qui s’occupent des procédures pour des séries ultérieures.

Notre communication avec le Conseil d’Administration doit être plus précise, plus spécifique, dire très clairement ce que nous voulons et ce qui ne doit pas se reproduire. Merci.

THIAGO JARDIM : Merci l’Iran. Un commentaire par rapport à ce que vous venez de dire. Et après, je vais passer la parole à la Chine et à l’Indonésie.

Ma réaction initiale au point que vous avez soulevé, c'est de dire que parfois, l'ambiguïté est utile. Et je dirais que le texte que nous avons sous les yeux est la meilleure alternative car autrement, l'alternative, c'est rien. Et je pense que quelque chose, c'est mieux que rien. C'est justement parce qu'il y avait une certaine ambiguïté dans le communiqué du GAC, le Conseil a cru qu'il pouvait faire quelque chose qui, pour certains membres du GAC, allait à l'encontre de l'avis du GAC.

Le fait qu'il y ait eu une ambiguïté, cela ne veut pas dire que le Conseil avait le droit de l'interpréter comme il le voulait. Mais l'enseignement que l'on doit tirer, c'est que le Conseil devrait être beaucoup plus prudent au moment de prendre des décisions. Il faudrait qu'il en parle avec le GAC. Il y a un mécanisme, c'est-à-dire le groupe de travail GAC-Conseil d'Administration, qui existe maintenant et qui pourrait se pencher sur cette question. Voilà mon premier commentaire.

Deuxième commentaire, vous l'avez dit tout à l'heure, il y a un processus pour étudier la série ultérieure de nouveaux gTLD. C'est peut-être le moment pour le GAC de parler spécifiquement la nouvelle série et de ce problème spécifique pour la nouvelle série de nouveaux gTLD. Et le fait que l'on adopte un texte assez vaste ou large ou ambiguë ne nous empêche pas de pouvoir nous prononcer de manière plus spécifique le moment venu. Mais je prends note de ce que vous venez de dire.

La Chine s'il vous plaît.

CHINA :

Merci Thiago. Guo Feng. J'aimerais remercier Thiago pour tout le travail qu'il a fait et qui nous a conduits à ce résultat et à ce texte proposé.

À ce stade, quand je regarde ce paragraphe, je pense que je ne suis pas sûr si c'est un sujet qui doit être soulevé lors de nos interactions avec le Conseil d'Administration. On pourra en parler peut-être mercredi matin avec le Conseil d'Administration pour échanger avec eux par rapport à cette question.

Nous savons maintenant que l'ICANN travaille et mène des discussions sur le modèle multipartite. Je crois que ce problème est tout à fait pertinent et a trait au modèle multipartite de l'ICANN. Nous allons participer aux discussions par rapport au modèle multipartite avec les autres SO et AC et je pense que nous pouvons donc soulever notre cas qui est tout à fait pertinent par rapport à l'évolution du modèle multipartite.

PRÉSIDENTE MANAIL ISMAIL : Juste un point de clarification. Est-ce que la proposition que vous faites est de partager ce texte avec le Conseil d'Administration lors de notre réunion ou avez-vous une question concrète à poser au Conseil d'Administration ?

Désolée, je vous demande parce que je suis en train de faire la liste des questions que nous allons aborder avec le Conseil d'Administration. J'ai déjà envoyé une première liste sur la liste de diffusion et j'aimerais bien comprendre si vous proposez ici d'ajouter ce point à la liste de sujets à traiter avec le Conseil.

CHINA : À ce stade, je suggère d'envoyer cette version préliminaire au Conseil s'il n'y a pas d'objection de la part d'autres membres du GAC.

PRÉSIDENTE MANAIL ISMAIL : Oui, essayons de conclure cette séance parce que les discussions sont en cours encore. Merci Guo Feng pour cette clarification.

THIAGO JARDIM : Merci. Je vais donner la parole aux États-Unis. Mais on a moins de 30 minutes, donc peut-être qu'on pourrait présenter cela au Conseil d'Administration lors de notre interaction avec eux, si on se met d'accord sur une rédaction. Les États-Unis.

ÉTATS-UNIS : Merci. Ashley, représentante des États-Unis. Et je ne vais pas prolonger plus longtemps ce débat, mais je voulais dire que

nous avons eu beaucoup de discussions sur cette question depuis un moment maintenant et je pense que nous avons épuisé tout ce qu'on peut faire ici au GAC. Je sais qu'il y a des pays qui continuent à avoir des préoccupations et cela relève de la responsabilité de chacun des pays individuellement à surmonter ces préoccupations mais je pense qu'il y a clairement un problème de compréhension avec le Conseil d'Administration par rapport à ce que le GAC attendait et ce que nous avons fait par rapport à la résolution du Conseil d'Administration.

Mais là, il y a une opportunité pour inverser un petit peu la tendance et voir ce qu'il faut faire. Mais c'est ce que nous avons face à nous. Ce que nous avons, c'est un outil qui est à la disposition des gouvernements, [aussi curieuse soit-elle]. Mais le texte qui nous est proposé se rapproche de quelque chose qui, d'après moi, permet de clore cette question. C'est un sujet qui a fait l'objet de l'examen de l'ATRT3. Donc cela a permis aux pays préoccupés de faire part de leurs préoccupations, mais cela nous permet d'avancer dans l'avenir pour éviter ce genre de situation où vous avez le Conseil d'Administration qui ne prend pas en considération l'avis du GAC. Mais peut-être que certains membres du GAC, eux, n'ont pas ce même sentiment. Merci.

THIAGO JARDIM : Merci.

L'Indonésie.

INDONÉSIE : J'aimerais reprendre ce qu'a dit mon collègue de l'Iran par rapport à la rédaction. Moi, je ne suis pas moi-même anglophone, de langue maternelle anglaise, mais je pense que la préoccupation du GAC, là, vous voyez ce terme de préoccupation, à savoir le texte dit : « Le GAC continue d'être préoccupé... » Pour moi, il faudrait être plus clairs, peut-être dire « Le GAC se plaint du fait que... » mais c'est peut-être trop direct.

Donc ma proposition est la suivante : ne pas faire de communiqué dans ce sens-là. Mais peut-être que Manal, en tant que présidente du GAC – excusez-moi de vous exposer ainsi, Manal – mais vous pourriez peut-être dire au Conseil d'Administration ce que cela veut dire réellement, de manière plus directe. Et peut-être que cela va répondre à ce que nous avons dit ce matin lors de la réunion des nouveaux venus où l'on demande à tous dans les réunions du GAC de respecter le code de comportement et de conduite.

THIAGO JARDIM : Merci l'Indonésie.

L'Inde.

INDE :

Rahul Gosain de l'Inde. Un bref commentaire.

Peut-être qu'il serait bon lorsque l'on présente un avis au Conseil d'Administration de s'assurer que des mesures significatives soient entreprises. Mais qu'est-ce qu'on veut dire exactement pas mesures significatives ? [Et ce qu'on propose, là, l'avis du GAC.]

THIAGO JARDIM :

Merci l'Inde. Est-ce que vous suggérez qu'on utilise une rédaction par laquelle on dirait que toutes les mesures significatives permettant de garantir que cette situation ne se reproduise pas dans la communication avec le GAC ou en consultation avec le GAC ? C'est ce que vous suggérez ?

INDE :

Non. Ce que je suggère, c'est que pour nous assurer que cela ne se reproduise pas à l'avenir, quelque soit les mesures significatives qu'ils prétendent entreprendre, le minimum qu'ils pourraient faire, ce serait de nous dire ce qu'ils veulent faire pour qu'on puisse s'assurer que ces mesures significatives sont

suffisantes pour permettre de garantir que cette situation ne se reproduire pas.

PRÉSIDENTE MANAIL ISMAIL : Thiago, si vous me permettez, je pense que c'est la procédure normale. Nous, on fournit un avis et en général, le Conseil d'Administration répond à notre avis avec quelques mesures qui ont été prises.

INDE : Oui, pour rafraîchir la mémoire de tout le monde, il y a plusieurs avis du GAC qui ont été fournis. Ça donne encore lieu à des mauvaises interprétations ou des problèmes de compréhension. Donc peut-être qu'il faudrait modifier l'approche ici. Il faudrait être plus clair par rapport à la compréhension du Conseil d'Administration vis-à-vis de cet avis. Et quelles que soient les mesures significatives qu'ils pensent mettre en œuvre, il faut qu'ils nous les communiquent pour qu'on soit sûr d'être sur la même longueur d'onde.

PRÉSIDENTE MANAIL ISMAIL : Oui. Il faut effectivement qu'on soit d'accord et il faut qu'on s'assure que le Conseil d'Administration comprenne bien notre avis. Cela, c'est justement l'objectif de l'appel à clarification. C'est justement l'objectif de cela.

En général, on a cet appel à clarification avant même que le Conseil d'Administration analyse notre avis pour être sûr qu'on est tous sur la même longueur d'onde. Il s'agit d'une téléconférence pour clarifier les choses, pour éviter justement ce problème de compréhension, parce qu'on a connu le cas, cela a été une leçon qu'on a retenue et à partir de là, on a fixé ces téléconférences pour clarifier les choses.

Mais si les collègues du GAC souhaitent intervenir, je leur laisse la parole.

THIAGO JARDIM :

Merci Manal. Peut-être qu'on pourrait reprendre la suggestion de l'Indonésie et utiliser l'interaction avec le Conseil d'Administration pour être explicite par rapport à ce que vous venez de mentionner.

Et je comprends qu'il s'agit là d'un sujet qui prête à controverse. Et je suis heureux de voir qu'il semblerait y avoir consensus autour de cette rédaction. Cela n'allait pas de soi. Et si nous sommes d'accord sur la rédaction de ce texte dans le communiqué et de l'envoyer au Conseil d'Administration dans notre interaction avec ce dernier – et on pourrait procéder de la manière dont l'Indonésie l'a dit, c'est-à-dire être explicite par rapport à certaines préoccupations, en particulier dans la lignée de la suggestion de l'Inde en expliquant que ces mesures

significatives devraient être informées en consultation avec le GAC en utilisant les mécanismes existants, en améliorant peut-être ces mécanismes... Je pense que ce serait une mesure appropriée.

L'Iran.

IRAN :

Merci Thiago. Je sais que vous êtes juriste et en tant que tel, vous utilisez toujours ce terme d'ambiguïté. Il y avait un ministre de Affaires étrangères dans les années 1970 qui a dit qu'il s'agissait d'une ambiguïté constructive. Bon, n'utilisons pas ce terme. Soyons prudents. Toute clarification doit être précise, courte et ne doit pas contredire une rédaction préalable. Si cela est inclus, je n'ai pas de problème. Mais n'essayons pas d'en écrire un livre. Il s'agit simplement de rédiger une ou deux phrases, tout au plus, précises, concises et qui soient tout à fait conformes au dernier avis ou à l'avis de suivi que nous avons fourni.

Donc si vous pouvez élaborer un texte, nous n'aurons aucun problème. Mais là, l'une des difficultés qu'on rencontre – et c'est toujours la même difficulté – c'est le Conseil d'Administration qui cherche la différence dans nos communications, qu'ils mettent le doigt dessus. Donc évitons ce genre de problème.

Pour le reste, je n'ai pas de problème vis-à-vis de la suggestion de l'Indonésie et des autres. Si vous voulez continuer d'être ambiguë, je n'ai pas de problème ; si c'est l'avis de tous, nous allons suivre.

THIAGO JARDIM :

Peut-être que je n'ai pas su bien m'exprimer lorsque j'ai dit qu'il y avait une ambiguïté là-dessus. En fait, il y a une généralité lorsqu'on dit au Conseil d'Administration qu'il faut prendre des mesures significatives. Il faut être plus spécifiques. La libération des extensions géographiques conforme à l'avis du GAC, que cela ne se reproduise pas à l'avenir.

Mais c'est précis et général et non pas ambiguë parce que là, on donne un avis au Conseil d'Administration de ne pas agir de manière permanente en allant à l'encontre de l'avis du GAC. Donc cela, c'est pour ce qui concerne l'ambiguïté.

Et là, j'ai réfléchi à nouveau et je pense que ce texte serait adéquat. Et je viens de perdre le fil de ma pensée et d'oublier la deuxième chose que j'allais dire. Donc je vais céder la parole à Oman.

OMAN :

Nous sommes d'accord avec le texte que vous avez fourni mais j'aimerais partager notre expérience sur la plateforme de

l'ICANN. Nous avons vu que lorsque nous allons vers la plateforme, nous avons trouvé d'autres ccTLD et non pas seulement ceux du second niveau. Et nous voulions le dire, non pas seulement pour l'enregistrement des gTLD mais pour d'autres ccTLD. Nous avons envoyé une lettre d'objection à l'ICANN et voilà quelle a été notre expérience.

THIAGO JARDIM : Merci beaucoup à l'Oman d'avoir partagé son expérience.

PRÉSIDENTE MANAIL ISMAIL : J'aimerais vous dire que les ccTLD n'ont pas d'accord contractuel avec L'ICANN, donc chaque ccTLD a ses propres politiques. Ils ne font pas l'objet d'une obligation quelconque vis-à-vis de l'ICANN. Or, on parle d'autre chose ici.

Je sais que cela a été fourni par l'intermédiaire de l'outil, c'est pour votre information. Mais par rapport aux ccTLD, si vous avez des préoccupations, vous devez prendre contact directement avec les ccTLD en question.

OMAN : Merci Manal de cette précision.

THIAGO JARDIM : Merci Manal.

Alors, l'autre sujet que je voulais aborder par rapport à votre commentaire – et que j'ai oublié –, c'est le suivant. Je ne pense pas que cette rédaction ne soit pas conforme aux avis précédents. Et il y a même amélioration ici parce que cela permet une réaction consensuelle vis-à-vis de la réponse du Conseil d'Administration à notre avis. Et c'est là qu'il y a amélioration.

L'Iran, vous l'avez dit vous-même. Il est temps pour le GAC de dire clairement sa pensée par rapport à ce qui s'est passé. Donc on dit ici clairement que le GAC continue d'être préoccupé par rapport au fait que l'avis du GAC n'a pas été respecté de la manière dont nous l'attendions.

Je cède maintenant la parole à la Suisse.

SUISSE :

Jorge Cancio, de la Suisse.

Tout d'abord, merci de l'excellent travail que vous avez fait et de cette proposition constructive que vous nous faites. Je me demande si nous aimerions dire d'une manière ou d'une autre que, d'ores et déjà, certaines mesures ont été prises dans les conversations post-communicé entre le GAC et le Conseil d'Administration, parce que cela, c'est une mesure que nous avons d'ores et déjà prise.

Autre question que je me pose, c'est de savoir si nous devrions spécifier – et cela va un petit peu dans le sens de ce que Raul impliquait –, à savoir que ces mesures doivent être prises en collaboration avec le Conseil d'Administration. Ici, on ne veut pas s'opposer au Conseil d'Administration. Donc il faudrait bien choisir les mots à utiliser, il faut y réfléchir ensemble.

Et enfin, je pense que Manal en a parlé, la possibilité pour le BGIG d'intervenir ici. Peut-être qu'on pourrait maintenir la rédaction tel qu'elle et ajouter une phrase telle que « assurer un suivi spécifique sur les mesures. Nous recommandons que le BGIG élabore quelque chose pour éviter que cette situation ne se reproduise à l'avenir par rapport à cette thématique comme par rapport à d'autres. »

THIAGO JARDIM :

Merci la Suisse. Donc si je vous ai bien compris et pour essayer aussi de reprendre les points de vue exprimés dans la salle, est-ce qu'on peut considérer que le texte à l'écran est adopté ? Et dans la séance de rédaction du communiqué du GAC, pensons tous à une phrase supplémentaire qui reprendrait les points de vue exprimés par l'Inde et la Suisse. Il ne semblerait pas y avoir d'objection dans la salle, donc j'en conclus que vous êtes d'accord.

Je pense qu'il est maintenant temps de donner la parole à la présidente du GAC qui sait maintenant sur quoi nous allons passer.

PRÉSIDENTE MANAIL ISMAIL : Bien. Je vais vous féliciter parce que vous avez terminé dix minutes plus tôt.

Y a-t-il des questions, des commentaires sur cette question avant de passer à la pause-déjeuner ? L'Iran.

IRAN : Oui, un mot tout simplement. Je vous suggère de maintenir le terme « complémentaire » plutôt que « clarification ». C'est totalement clair mais maintenant, on complète cela.

PRÉSIDENTE MANAIL ISMAIL : Donc on étiquette cela comme clarification si tout est clair parce que l'objectif cette téléconférence, c'est justement de préciser les choses, de clarifier les choses. Et en général, on utilise toujours les mêmes termes. On ne complète pas ; on clarifie, on s'assure que la rédaction est claire. Mais bon, on peut changer l'intitulé de cette téléconférence, comme vous voulez. Merci Kavouss.

Y a-t-il d'autres questions, commentaires ? La Commission européenne s'il vous plaît.

COMMISSION EUROPÉENNE : ... parlerai éventuellement sur la fin de la session de l'outil d'*early warning*. Donc s'il y avait des retours d'expérience des pays, ce serait intéressant de les avoir.

THIAGO JARDIM : C'est vrai, merci. On a entendu les commentaires d'Oman sur cette question. S'il y a en a d'autres, on serait ravis de vous écouter. S'il n'y a en pas, on a de toute manière toute la vie pour en écouter, y compris le prochain meeting d'ICANN. Mais si pendant les minutes qu'il reste il y a des expériences qu'on souhaite partager avec la plénière, on serait ravis de vous écouter.

PRÉSIDENTE MANAIL ISMAIL : Oui, nous sommes tout à fait ouverts à écouter d'autres expériences dans la salle. Nous avons convenu que la réunion de Montréal marque un jalon, mais il est bon aussi que nous puissions entendre les expériences des uns et des autres parce qu'il est très enrichissant d'écouter les expériences des autres. Si vous souhaitez les partager, nous avons encore quelques

minutes. Est-ce qu'il y a une demande d'intervention dans la salle ? Bien.

Si ce n'est pas le cas, notre séance est maintenant finie. Merci Thiago de votre efficacité. Et cela répond également à l'intervention de Kavouss, à savoir que la rédaction, on en a parlé très tôt.

Nous allons maintenant passer à la pause-déjeuner. Laissez-moi vérifier l'heure.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]